

son gré et de ne pas reconnaître un autre juge qu'elle-même<sup>1</sup>. »

Ainsi cette domination, née de la force militaire, se maintenait par un principe tout pacifique; ainsi Rome, cette victorieuse, tenait le monde en respect, non avec l'étendard ou avec l'épée, mais avec le tribunal et le bâton d'ivoire du préteur. Au milieu de ce monde, où elle se vantait à bon droit d'avoir fait taire le bruit des armes, Rome siégeait comme ce tribunal révéré par l'abbé de Saint-Pierre pour terminer les querelles des nations : et, à la vue de ces peuples, de ces républiques, de ces rois conservant une faible part, mais une certaine part de souveraineté et d'indépendance, et cependant forcés de poser les armes et de soumettre leurs griefs à une justice suprême, l'orgueil de la philanthropie romaine n'était-il pas excusable? Ces mots, *notre paix, la paix romaine, violer la paix de Rome*<sup>2</sup>, n'étaient-ils pas le langage d'une légitime fierté?

Telle était cette sagesse et cette modération romaine, que, selon saint Augustin, Dieu récompensa en lui abandonnant l'empire du monde, et qui a reçu même les louanges de l'Esprit-Saint : « Par le conseil et par la patience, disent les saintes Écritures, les Romains s'étaient assujetti de très-lointaines provinces, avaient vaincu des rois venus des extrémités du monde..., avaient imposé à d'autres un tribut..., avaient ruiné et soumis à leur empire les royaumes et les îles qui leur avaient résisté; » tandis que, « à l'égard de leurs amis et de ceux qui étaient en paix

1. *Diis placitum, ut arbitrium penès Romanos maneret, quid darent, vel quid adimerent, neque alios nisi seipsos iudices paterentur.* (Tacite, *Annal.*, XIII, 56.)

2. « Pax romana, » dit Sénèque. Tacite, *Annal.*, XIII, 30 : « Ne pacem nostram turbarent. » Et Pline déjà cité : « Immensa pacis nostræ majestas. »

avec eux, ils conservaient avec soin leurs alliances..., et quiconque entendait prononcer leur nom les redoutait.... Ils faisaient régner ceux auxquels ils voulaient bien donner aide pour régner, chassaient du trône ceux qu'ils voulaient en chasser, et ainsi s'étaient-ils élevés à une très-grande puissance. » Alors cependant « nul des Romains ne portait le diadème et ne se revêtait de la pourpre afin de se rendre plus grand que les autres, » mais « trois cent vingt sénateurs tenaient conseil pour le peuple afin d'agir dignement<sup>1</sup> » en son nom.

Au sénat, en effet, appartenait cette œuvre de la conquête du monde, si patiemment conduite durant tant de siècles. Mais, en même temps, un autre travail s'accomplissait pour assujettir plus complètement le monde à l'unité romaine, et ce travail, quand le sénat quitta les rênes de l'empire, n'était pas encore achevé.

## § II. — DES COLONIES.

Comment Rome, ayant organisé à son profit le droit public du monde, en organisait-elle à son image la civilisation et les mœurs? Ayant soumis les nations, comment savait-elle conquérir les hommes? Comment faisait-elle que son allié ou son sujet entrât plus fortement dans ses voies, acceptât la domination romaine comme une portion de sa vie propre, l'envisageât, non comme une prison d'où l'on a hâte de s'échapper, mais comme une demeure d'où l'on redoute d'être exclu? Nous allons retrouver ici, dans la politique romaine, les mêmes principes, la même sagesse, la même patience.

1. I, *Macchab.*, VIII, 4-4, 41-15.

Lorsque, pendant vingt ans, le vétéran romain avait combattu dans une province, il avait droit sans doute à un peu de repos. Pauvre, acclimaté sous un sol étranger, irait-il le chercher à Rome, y vivre seul, misérable, inconnu? Non; mais Rome lui fondait une retraite sous le ciel dont il avait vingt ans supporté les rigueurs. Rome demandait pour lui quelques arpents de terre à ce peuple allié, ce peuple frère, que, vingt ans, il avait défendu contre les barbares. Elle demandait, et ne manquait pas d'obtenir une place au foyer de son hôte, un coin de la terre alliée; forteresse pour ses soldats, lieu de repos pour ses vétérans.

Alors la *citée armée* se désarmait, la garnison devenait colonie. Enseignes déployées, avec ses tribuns, ses centurions, ses cohortes<sup>1</sup>, la légion venait prendre possession de la terre que Rome lui avait assignée. En avant marchaient l'augure, le pontife, le scribe, l'arpenteur, tous les fonctionnaires de la civilisation romaine. La terre étrangère était solennellement partagée selon les lois sacerdotales de l'Étrurie, et d'après les mesures prises dans les régions du ciel<sup>2</sup>: des bornes étaient plantées à l'intersection des lignes mystérieuses; le vin des sacrifices coulait sur elles. Chaque centurie tirait au sort son lot de terre; le tribun, le centurion, le cavalier, étaient dotés en pro-

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 27.

2. Sous la république, la colonie romaine était *fundi* et participait au droit civil romain. Sa terre était *in solo populi Romani*. Hygin, de *Limitib. constit.* (On sait que le sol provincial n'était pas susceptible du droit complet de propriété (*jus Quiritium*), le peuple ou le prince en étant toujours réputé usufruitier. Gaius, II, 7. Aggen., in *Frontin.*) Le sol de la colonie, devenant sol romain, pouvait servir à prendre les auspices. Il était exempt d'impôts. Mais ces privilèges territoriaux cessèrent sous l'empire, sauf le *jus Italicum* qui fut, par exception, accordé à certains pays. *Dig.* 8, de *Censib.* (L. 15.)

portion de leur grade; le simple soldat avait dix arpents<sup>1</sup>. La terre ainsi consacrée, devenait terre romaine; elle était susceptible de ce droit de propriété exclusif et suprême (*jus Quiritium*) qui appartenait au seul citoyen romain<sup>2</sup>. Au milieu de cette région sacrée, la charrue sacrée traçait l'enceinte sans laquelle nulle cité n'était légalement une ville (*urbs*)<sup>3</sup>, le Pomérium, image du Pomérium romain. A la réunion des deux grandes lignes qui aboutissaient aux quatre points cardinaux (*cardo in decumanum*), au centre des quatre portes inviolables et saintes comme celles de Rome<sup>4</sup>, était marquée la place du Forum, image à son tour du Forum de la ville éternelle, et parfois auprès du Forum s'élevait aussi un Capitole<sup>5</sup>. Là était le siège d'une république naissante, d'une Rome transplantée, qui avait aussi ses consuls (*duumviri*), son sénat (*decuriones*), ses prêtres et ses sacrifices<sup>6</sup>. Dans des siècles plus reculés, le nombre même des colons avait été fixé par la loi, et répondait au nombre des *gentes* romaines; la colonie était la Rome primitive réduite au dixième<sup>7</sup>. C'était donc à la

1. Ainsi à Modène. Tit.-Liv., XXXIX, 55. A Pisaurum, six arpents. *Ibid.*, 44. A Bologne, cinquante arpents. Velléius, I, 15. Ailleurs, deux arpents seulement. Tit.-Liv., IV, 47; VIII, 21. L'arpent (*jugerum*) était de 25 ares 28 c.

2. V. les *Agrimensores*: Siculus Flaccus, de *Conditione agrorum*; Aggenus, de *Controv. agrorum*; Frontinus, de *Agror. qualitate*. *Id.*, de *Contraversiâ*. Hygin, de *Limitib. constit.*

3. *Oppida quæ prius erant circumdata aratro, ab orbe et urvo urbes*: et ideò coloniarum nostrarum omnes in literis antiquis *urbes* quòd item conditæ ut Roma. (Varro, de *Lingua lat.*, V, 40.) — IVSSV IMPERATORIS CAESARIS QVA ARATRV M DVCTVM EST. Inscript. de Terracine. Orelli 3683.

4. *Sanctæ res velut muri et portæ*. (Gaius, II, 8.) Les portes étaient saintes, mais non sacrées. V. Plutarq., *Romanæ quæst.*, 26.

5. On nomme un Capitole à Histonium, — dans une ville près du lac Fucin, — dans une ville d'Afrique. Henzen 6978-6980.

6. Capoue, selon le projet de Rullus (Cic., in *Rullum*, II, 25), devait avoir cent *decurions*, dix augures, six pontifes; la population totale devait être de 5,000 familles. V. Cic., in *Rullum*, II, 35.

7. 300 familles représentaient les 300 *gentes* de la Rome primitive; 30 dé-

fois et le camp romain par la symétrique rigueur de son plan, et la cité romaine par sa constitution antique, et le temple par sa consécration religieuse, et le champ romain (*ager romanus*) par la solennité de son bornage; c'était une ambassadrice que députait à son alliée Rome politique, religieuse, militaire, agricole; une ville sainte et sanctionnée comme elle (*sancta, sancita*)<sup>1</sup>; une des innombrables filles que cette puissante mère semait sur tous les rivages<sup>2</sup>. Rome, après avoir pris possession par l'épée, prenait possession par la charrue, et le soc de Romulus entrait dans le sol étranger bien plus profondément que le glaive.

La colonie s'élevait donc, dans son repos, guerrière encore, gardant souvent le nom que la légion avait porté<sup>3</sup>. Au premier appel, en effet, le vétéran pouvait quitter la bêche et reprendre l'épée, la colonie redevenir légion. C'était une vigilante sentinelle que Rome posait à l'entrée de quelque gorge des Alpes ou sur l'un des rochers qui dominent le Rhin, pour donner l'éveil à l'apparition des barbares. C'était une citadelle que Rome plaçait au centre d'un pays, et dont les hautes murailles devaient inspirer à

curions, les 300 sénateurs de Romulus. V. Denys, II, 35, 53; Tit.-Liv., VIII, 21; Walter, p. 71, I, 10.

1. Ideo muros sanctos dicimus quia pœna capitis constituta est in eos qui aliquandò in muros deliquerint (Institut. Justin., II, tit. I, 10.)

2. Coloniae, civitates ex civitate Rom. quodammodo propagatae. (Gellius) Coloniae... pars civium et sociorum ubi republ. habeant ex consensu suae civitatis, aut publico ejus populi undè profecta est consilio. (Servius, *Enéid.*, I, 12. V. aussi Siculus Flaccus, *de Conditione agror.* Cic., *in Rullum*, II, 28.) Aulu-Gelle dit encore : « Coloniae quasi effigies parvae, simulacraque populi Romani. » (XVI, 13.) V., sur les colonies en général, les chapitres très-instructifs de Walter, *Gesch. des Römisch. Rechts*, I, 10, 20, 22, 25, 30; Lipsius, *de Magnitud. Romanor.*, I, 6.

3. Ainsi Narbo Decumanorum ou Narbo Martius (Narbonne); Blitterre Septimanorum (Béziers); Arelate Sextanorum (Arles) : ainsi nommées des numéros des légions. Augusta Prætoria (Aoste). Augusta Emerita (emeritorum militum), aujourd'hui Mérida en Espagne. Et bien d'autres.

des sujets nouveaux la terreur et l'obéissance<sup>1</sup>. Mais surtout c'était la capitale romaine du pays. Toutes les merveilles de la vie romaine, le temple, le cirque, le théâtre, s'élevaient dans son sein. Les routes indestructibles, les canaux profonds, les magnifiques aqueducs, tout le luxe de la civilisation rayonnait autour d'elle. Le Romain apportait avec lui Rome et l'Italie. Baïa lui manquait-elle avec ses délicieux rivages, ses eaux salutaires et ses voluptés corruptrices? Dans chaque recoin des montagnes gauloises, au pied d'une source que les pas des hommes n'avaient point visitée jusque-là, s'élevait une Baïa nouvelle, avec ses temples, ses portiques, ses amphithéâtres, ses thermes immenses, ses turpitudes élégantes<sup>2</sup>.

Quelle ne devait pas être la surprise, souvent la colère du farouche Gaulois, du fils d'Ambiorix ou de Camulogène, qui lui-même peut-être avait versé son sang avec les derniers défenseurs de l'indépendance nationale, et que ces voluptés romaines venaient ainsi chercher dans sa maison bâtie de paille et de bois? Il eût voulu se soustraire à cette magnificence odieuse; mais, malgré lui, le tribut à payer, la justice à recevoir, le vêtement à acheter, le blé à vendre, l'appelaient dans les murs de la colonie romaine; tribunal, marché, préfecture, la colonie était tout. Le Tectosage indompté venait dans l'opulente Toulouse; le rude

1. « Colonia sedes servitutis, » dit un chef barbare. Tacite, *in Agric.*, 16. Ailleurs : « Murus coloniae munimentum servitutis. » (*Id.*, *Hist.*, IV, 63.) « Cremona... propugnaculum adversus Gallos, » III, 34. Camulodunum, validè veteranorum manu deducitur in agros captivos, subsidium adversus rebelles et imbuendis sociis ad officia legum. (*Annal.*, XII, 32.) Miserunt colonos, vel ad priores ipsos populos coercendos, vel ad hostium incursus repellendos. (Sicul. Flacc., *de Conditione agror.*)

2. Ainsi les restes d'antiquités romaines trouvés dans presque tous les lieux d'eaux minérales, dans les Pyrénées, dans le Bourbonnais, au Mont-Dore, etc.

Ségusien arrivait de sa montagne à Lugdunum <sup>1</sup>, ville d'un jour, déjà riche, puissante, somptueuse, peuplée, qui voyait à ses pieds les deux fleuves s'unir dans un magnifique embrassement <sup>2</sup>. Il entra au cirque, il s'asseyait au théâtre; des joies nouvelles, inouïes, surprenantes, venaient l'assaillir. Si la mollesse et la sensualité avaient quelque prise sur cette âme barbare, le bain lui offrait d'ineffables délices. Si son intelligence était plus haute, si déjà il avait compris quelques mots de la langue du vainqueur, l'école du rhéteur était ouverte, la chaire du philosophe était debout; là il pouvait apprendre tous les secrets de la sagesse hellénique et de l'éloquence romaine. Venait-il au temple? la beauté de l'édifice lui enseignait la puissance du dieu, et l'adorateur d'Hésus était tout prêt à faire fumer son encens pour le dieu Auguste. Il ne retournait pas dans la hutte paternelle sans que sa langue eût appris à balbutier quelques mots de l'idiome latin, sans qu'il eût une fois au moins essayé sur ses épaules la tunique et la toge.

Quelle ambition pouvait maintenant éveiller son âme? Sa patrie, barbare et vaincue, n'avait plus rien à lui promettre. Au contraire, par combien d'espérances et de séductions Rome l'appelait à elle! Se rapprocher du vainqueur, trafiquer avec lui, combattre sous les mêmes drapeaux, donner sa fille à un centurion, envoyer son fils aux écoles d'Autun pour y apprendre les sciences ro-

1. Lyon, colonie romaine, fondée en 717 de R. par Munatius Plancus, presque détruite par un incendie (an 817 de R. Tacite, *Annal.*, XVI, 13. Senec., *Ep.* 91); relevée avec l'aide de Néron, elle était de nouveau puissante et riche en 823. Tacite, *Hist.*, I, 50, 64, 66. V. aussi Tacite, *Annal.*, III, 41; *Hist.*, I, 51, 64, 65; II, 65. Pline, *Hist. nat.*, IV, 18.

2. La ville romaine de Lyon était située sur la hauteur où est aujourd'hui Fourvières. C'est là que treize lieues d'aqueducs amenaient l'eau des montagnes, préférable, à ce qu'il paraît, à celle de la Saône.

maines <sup>1</sup>; que sais-je? devenir le client d'une grande famille; obtenir par elle le titre de citoyen romain, et, mêlant à son nom barbare le nom d'un illustre patron, s'appeler C. Julius Sacrovir, ou Lucius Claudius Ambiorix: quel bonheur et quelle gloire!

Si telle était l'influence de la colonie romaine sur les barbares qui l'entouraient, que dirons-nous de ceux qui vivaient dans son sein? Car la colonie, fondée le plus souvent dans l'enceinte d'une ville amie, n'en chassait pas les habitants; ils vivaient mêlés aux colons romains; leurs champs profanes et non mesurés s'enclavaient avec les champs romains délimités par le bâton sacré de l'augure. Il y a plus: parfois ce voisinage les élevait au-dessus de leur condition de peuples vaincus. On leur accordait tantôt le *connubium*, le droit d'alliance avec les familles romaines; tantôt <sup>2</sup> le *commercium*, le droit d'acquérir ou de transmettre la propriété romaine: quelquefois on les fit tous citoyens <sup>3</sup>; on leur donna même des places dans le sénat de la colonie, et leurs décurions barbares s'assirent auprès des décurions romains <sup>4</sup>.

Ainsi les deux sociétés étaient en présence. Dans la colonie, la civilisation romaine se transplantait tout entière, sans déplacer ni troubler en rien la civilisation indigène: elle se proposait comme modèle et comme récompense, elle ne s'imposait pas comme devoir. Le monde romain et le monde barbare, libres tous deux, vivaient côte à côte comme de pacifiques voisins. Par ce seul voisinage, par le

1. Tacite, *Annal.*, III, 43. La jeunesse noble de la Gaule y étudiait.

2. Ainsi à Crémone. Tacite, *Hist.*, III, 34. A Cologne. *Id.*, IV, 63, 65.

3. A Emporiæ en Espagne. Liv. XXXIV, 9. Pline, *Hist. nat.*, III, 4.

4. Ainsi dans les inscriptions: Decuriones Arretinorum veterum. — Curiales Parentinorum veterum. — Orelli.

trafic, par le mariage surtout<sup>1</sup>, sans commandement, sans violence, l'ancien habitant et le colon nouveau venu, la cité romaine et le pays conquis, la race victorieuse et la race soumise tendaient à s'unir. Les dieux s'associaient comme les hommes, et le mariage des religions était plus facile même que celui des races. Mais dans ce mélange des deux sociétés, qui devait l'emporter, sinon celle qui était brillante et nouvelle sur celle qui était sauvage et surannée? la victorieuse sur celle qui avait été vaincue? la savante et la riche sur celle qui était ignorante et pauvre?

Voulez-vous voir les résultats de ce travail naïvement exprimés? Agrippine avait fondé au lieu de sa naissance dans une bourgade des Ubiens sur les bords du Rhin, une colonie de vétérans appelée de son nom *Colonia Agrippina* (Cologne). Dix-neuf ans après, au milieu des troubles qui suivirent la mort de Néron, une révolte des peuples germaniques éclate contre Rome; et les chefs de l'insurrection, Civilis et Classicus, après une première victoire se présentent sous les murs de la ville nouvelle. Ils annoncent aux Germains qui l'habitent que « désormais ils vont rentrer dans la communauté des nations germaniques, qu'ils seront libres parmi des peuples libres... Détruisez donc, leur disent-ils, les murs de votre colonie, *ces remparts de votre servitude*; égorguez les Romains qui habitent avec vous; reprenez votre culte et vos lois, brisez les liens de ces voluptés par lesquelles, plus que par les armes, les Romains asservissent leurs sujets. Pure et sans tache, oubliant un jour d'esclavage, votre nation sera libre parmi des égaux, ou peut-être même commandera parmi des alliés<sup>2</sup>. » Ainsi

1. Ainsi Crémone, chez les Gaulois Transpadans, annexu connubiisque gentium adolevit. (Tacite, *Hist.*, III, 34.)

2. Tacite, *Hist.*, IV, 63, 64.

la barbarie et l'indépendance nationale se relèvent en face de la civilisation étrangère. Ces habitants de Cologne sont des Ubiens; à demi sauvages il y a peu d'années, le sang germanique coule dans leurs veines; et quelques vétérans romains, qu'ils ont reçus dans leurs murs, il n'y a pas vingt ans encore, n'ont sans doute pas fait oublier à ces fils d'Armin leurs dieux, leur langue, leur patrie.

Mais depuis que ces vétérans sont venus, leur cité a grandi; elle est devenue riche et puissante; elle fait l'envie et le désespoir des peuples germaniques<sup>1</sup>. Ils savent que la Germanie ne leur pardonnera pas d'avoir abjuré leur patrie pour porter le nom d'Agrippine<sup>2</sup>. Aussi, pressés par le danger, feront-ils une réponse équivoque, mais où se trahit le sentiment romain qui est au fond de leur pensée: « Oui, certes, disent-ils, tous les Germains sont nos frères, et nous aimons comme vous la liberté. Mais détruire nos murs, ne serait-ce pas nous livrer sans défense à la colère des armées romaines?... Donner la mort aux étrangers établis parmi nous? mais il en est que la guerre a emmenés; mais d'autres ont regagné leur première patrie. Et quand à ceux qui sont venus ici comme colons et qui se sont unis à nous par des alliances, quant à leurs fils nés de cette union, notre cité est leur patrie; voulez-vous que nous égorgions nos parents et nos frères<sup>3</sup>? »

Voyez-vous combien de liens se sont déjà formés entre Rome et cette colonie si récente encore? comme ces Ubiens, qui ne sont qu'au dernier degré de l'échelle romaine, sont déjà Romains au fond de l'âme avant de l'être par le droit?

1. Transrhenanis gentibus invisa civitas opulentiâ auctuque. (Tacite, *Hist.*, IV, 63.)

2. Infestius in Ubiis quod gens Germanicæ originis, ejuratâ patriâ, Romanorum nomen, Agrippinenses vocarentur. (Tacite, *Hist.*, IV, 28.)

3. *Ibid.*, 65.